Image not found or type unknown

Comment déclarer somme d'argent reçu après fermeture entreprise

Par **ilouelle**, le **21/01/2016** à **14:02**

Bonjour

Il y a cinq ans, j'ai créé une auto entreprise. Au bout de deux ans de fonctionnement, j'ai eu du mal à
faire payer mon travail par un client. J'ai dû entamer une injonction de payer pour finir au tribunal. Après 4 années de procédure judiciaire contre ce client, j'ai eu gain de cause.
L'Auto entreprise est radiée depuis 4 ans, je l'ai fermée quelques mois après la procédure. Le jugement de rendu du tribunal a été en ma faveur en fin de l'année dernière et j'ai reçu le paiement de mon travail.
Comment dois-je le déclarer et à qui ?

Merci par avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés